

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Commission
paritaire de l'enseignement secondaire libre non
confessionnel.**

A.Gt 03-11-1993 M.B. 17-12-1993

modifications:

A.Gt 23-05-95 (M.B. 26-09-95) (3)

A.Gt 26-10-98 (M.B. 29-01-99)

A.Gt 11-03-99 (M.B. 23-11-99)

A.Gt 08-03-01 (M.B. 13-06-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, notamment les articles 91 et 93 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 février 1993 relatif aux commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement libre confessionnel affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales ;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française, en date du 25 octobre 1993,

Arrête :

modifié par A.Gt 23-05-1995 ; remplacé par A.Gt 11-03-1999

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission paritaire de l'enseignement secondaire libre non confessionnel, ci-après dénommée «la Commission en tant que membres effectifs, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre non confessionnel :

Mme Anne Five;
M. Raymond Vandeuken;
Mme Catherine Leclercq;
M. Yves Dechevez;
M. André Mambour;
M. Jean-Marie Capouillez

en tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre non confessionnel :

M. G. Ferrir;
Mme Maryse Stengele;
M. Stephan De Lil;
M. Guy Suinen;
Mme Dominique Lebrun;
M. Robert Ortman,

- en tant que membres effectifs, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre non

confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

M. Jacques Vanoirbeck;
M. Robert Manchon;
M. A. Vander Eycken;
M. J.M. Dufays;
Mme Françoise Wimlot;
M. Daniel Oddie,

- en tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre non confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

M. Michel Aubry;
M. Luc Verton;
M. R. Neuray;
M. P. Daubresse;
Mme Martine Lefebvre;
M. Joan Lismont.

remplacé par A.Gt 08-03-2001

Article 2. - M. Jean-Louis Richard, conciliateur social au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé président de la Commission paritaire.

M. Jean-Marie Fafchamps, conciliateur social adjoint au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé vice-président de la Commission paritaire.

Article 3. - Monsieur Christian NOIRET, Secrétaire d'Administration au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommé référendaire auprès de la Commission paritaire.

remplacé par A.Gt 26-10-1998

Article 4. - Madame F. Guillaume, directrice au Ministère de la Communauté française, est nommée secrétaire de la Commission paritaire et M. Magier, attaché principal au Ministère de la Communauté française, est nommé secrétaire adjoint de la Commission paritaire.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.